

Sainte-Famille, Île d'Orléans, le 10 avril 2014

**Séance ordinaire** du Conseil de la MRC de l'Île d'Orléans, le mercredi 9 avril 2014, à vingt heures, à la salle municipale de Sainte-Famille, I.O., endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de M. Jean-Pierre Turcotte, préfet, à laquelle la mairesse et les maires suivants sont présents et forment quorum : Mme Lina Labbé, MM. Harold Noël, Jean-Claude Pouliot, Yves Coulombe et Sylvain Bergeron.

Mme Chantale Cormier fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

M. Jean-Pierre Turcotte, préfet, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte à vingt heures et fait la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 5 mars 2014
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 5 mars 2014
5. Adoption des états financiers audités de la MRC pour l'année 2013
6. Octroi du contrat d'évaluation foncière pour la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2019
7. Résolution – Pacte rural 2014-2019
8. Résolution – Plan de conservation pour l'Île d'Orléans - MCC
9. Résolution – Demande à Famille Québec pour l'élaboration de la Politique familiale
10. Résolution – Asphaltage du pont – MTQ
11. Résolution - Signature d'une entente avec la CSST pour la constitution d'une mutuelle de prévention
12. Nomination du représentant des MRC de l'Île d'Orléans et de la Côte-de-Beaupré au conseil d'administration de l'Office de Tourisme de Québec (OTQ)
13. Adoption des dépenses du mois de mars 2014
14. Correspondance
15. Varia
16. Période de questions
17. Levée de la réunion

## **2• Lecture et adoption de l'ordre du jour**

### **Résolution 2014-04-30**

**Sur proposition** de M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par M. Harold Noël, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite des ajouts au point Varia : 15.1 *Certificat de conformité – Municipalité de Sainte-Famille*, 15.2. *Financement du terrain du poste de la Sûreté du Québec* et 15.3 *Prise en charge des frais juridiques de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans par la MRC*. Le point *Varia* demeurant ouvert par ailleurs.

### **3• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 5 mars 2014**

#### **Résolution 2014-04-31**

**Sur proposition de** M. Harold Noël, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 5 mars 2014.

### **4• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 5 mars 2014**

#### **Résolution pour publication sur le seao – Appel d'offres pour la construction des entrées charretières de la Côte du Pont (p. 2)**

Nous sommes en attente de précisions quant aux documents à être fournis par Transport Québec et qui doivent être publiés sur le seao, comme document complémentaire à l'appel d'offres.

#### **Résolution – Versement de 15 000 \$ pour la participation de la MRC à l'organisation du Congrès de la FQM à même les surplus cumulés (p. 2)**

Sous la présidence d'honneur de M. Michel Paré, maire de Beaupré, un Comité régional de mise en valeur de la région métropolitaine de Québec dans le cadre du congrès de la FQM 2014, a été formé. Il est composé de représentants de : la Commission de la Capitale-Nationale, la CMQ, la CRÉ, les MRC de Portneuf, la Côte-de-Beaupré et l'Île d'Orléans, du Secrétariat de la Capitale-Nationale et du CLD de la Côte-de-Beaupré. Il se réunira en avril.

#### **AGA du CLD (p. 3)**

35 personnes se sont présentées, dont des conseillers municipaux de Sainte-Famille et Saint-François. Un sondage de satisfaction réalisé auprès des personnes ayant eu recours aux services du CLD en 2013, dont le taux de réponse est de 43%, a révélé que 98% des répondants sont satisfaits et très satisfaits : de l'accueil et courtoisie du personnel, des compétences et du professionnalisme du personnel, de la qualité des services rendus et du délai de traitement de leurs dossiers.

### **5• Adoption des états financiers audités de la MRC pour l'année 2013**

#### **Résolution 2014-04-32**

**Sur proposition de** M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les états financiers audités de la MRC pour l'année 2013.

### **6• Octroi du contrat d'évaluation foncière pour la période du 1er avril 2014 au 31 mars 2019**

L'appel d'offres a été publié sur le seao comme il se doit. Une seule firme a déposé une offre de services, soit le Groupe Altus. Le comité de sélection composé de MM. Marco Langlois, directeur général de Saint-François et de Jean-François Labbé, directeur général de Sainte-Pétronille ainsi que la directrice générale de la MRC a procédé à l'analyse de la soumission. Puisque cette dernière a obtenu une note de plus de 70%, ils ont ensuite procédé à l'ouverture de l'enveloppe des prix.

### Résolution 2014-04-33

**Sur proposition de** M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par M. Harold Noël, il est **résolu à l'unanimité** d'octroyer le contrat d'évaluation foncière de la MRC de l'Île d'Orléans au Groupe Altus pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2019, moyennant les honoraires suivants :

	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Tenue à jour du rôle	144 205	144 205	144 205	144 205	144 205	721 025 \$
Equilibration du rôle	0	110 545	0	0	110 545	221 090
Maintien de l'inventaire	72 003	44 623	44 623	44 623	44 623	250 495
Modernisation	154 103	0	0	0	0	154 103
Plateforme de diffusion Web	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000	45 000
<b>TOTAL</b>	<b>379 311</b>	<b>308 373</b>	<b>197 828</b>	<b>197 828</b>	<b>308 373</b>	<b>1 391 714 \$</b>

## 7• Résolution – Pacte rural 2014-2019

### Résolution 2014-04-34

**Attendu que** le gouvernement du Québec a adopté, le 6 novembre 2013, la Politique nationale de la ruralité 2014-2024 (ci-après la Politique) ;

**Attendu que** la Politique met de l'avant l'approche intersectorielle au sein de chaque MRC pour plus de synergie entre les partenaires dans les milieux ainsi que plus de cohérence et d'efficacité dans les actions posées ;

**Attendu que** la Politique a pour pivot le Pacte rural, conclu entre le gouvernement du Québec et chaque MRC, pour permettre la réalisation de projets en fonction des priorités de chaque milieu ;

**Attendu que** la Politique prévoit également le renforcement du réseau des agents de développement rural à l'emploi des MRC ou des CLD ;

**Attendu que** la Politique fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours pour en confirmer ou adapter, au besoin, ses visées ;

**Attendu que** pour l'année 2014-2015, un montant de 185 130 \$ sera mis à la disposition de la MRC pour la réalisation de projets ;

**Attendu que** le gouvernement précisera à la MRC, avant le 30 septembre 2014, les versements prévus pour les années financières 2015-2016 et 2016-2017 ;

**Attendu que** le gouvernement précisera à la MRC, avant le 30 septembre 2016, les versements prévus pour les deux années financières suivantes ;

**EN CONSÉQUENCE, sur proposition de** M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** de procéder à la signature du Pacte rural 2014-2019 avec le

Gouvernement du Québec et d'y désigner à cette fin, le préfet de la MRC, M. Jean-Pierre Turcotte.

## **8• Résolution – Plan de conservation pour l'Île d'Orléans - MCC**

### **Résolution 2014-04-35**

**Considérant que** la Loi sur le patrimoine culturel a pour objet de favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel, reflet de l'identité d'une société, dans l'intérêt public et dans une perspective de développement durable;

**Considérant que** la Loi prévoit l'établissement d'un plan de conservation pour chaque site patrimonial déclaré;

**Considérant que** le plan de conservation est un document dans lequel la(le) ministre de la Culture et des Communications présente ses orientations en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur des sites patrimoniaux déclarés;

**Considérant que** le plan de conservation énonce les valeurs et les caractéristiques associées au site patrimonial;

**Considérant que** le plan de conservation sert à réconcilier la préservation des valeurs patrimoniales et les usages contemporains du site patrimonial qui doit demeurer vivant, principe de base de sa conservation;

**Considérant que** la Municipalité régionale de comté (MRC) de l'Île d'Orléans est un site patrimonial déclaré au sens de ladite Loi;

**Considérant que** la MRC de l'Île d'Orléans procède actuellement à l'exercice de concordance de son schéma d'aménagement et de développement avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec;

**Considérant que** les six municipalités de l'Île d'Orléans devront rendre conforme leurs règlements municipaux au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de l'Île d'Orléans;

**Considérant que** la MRC de l'Île d'Orléans amorce un processus de réflexion quant à l'intégration de normes patrimoniales à l'intérieur de chacune des réglementations municipales;

**Considérant que** la MRC de l'Île d'Orléans veut travailler en partenariat avec le Ministère de la Culture et des Communications;

Il est **proposé** par M Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par Mme Lina Labbé et **résolu à l'unanimité** de demander au Ministre de la Culture et des Communications de rendre disponible le Plan de conservation élaboré pour le site patrimonial de l'Île d'Orléans afin que l'intégration de normes patrimoniales à l'intérieur des réglementations municipales soit le résultat d'un

travail concerté entre les instances gouvernementales concernées.

**9• Résolution – Demande à Famille Québec pour l'élaboration de la Politique familiale**

**Résolution 2014-04-36**

**Sur proposition de** M. Yves Coulombe, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** de déposer une demande au *Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2014-2015* auprès de Famille Québec et d'autoriser le préfet de la MRC, M. Jean-Pierre Turcotte, à signer les documents afférents.

**10• Résolution – Asphaltage du pont – MTQ**

**Résolution 2014-04-37**

**Considérant** le piètre état de la chaussée sur le pont de l'Île d'Orléans ;

**Considérant** l'obligation pour Transport Québec de procéder à l'asphaltage de nombreux trous sur la chaussée du pont de l'Île, et ce, à maintes occasions au cours de l'hiver ;

**Considérant** les difficultés inhérentes pour les conducteurs de véhicules de contourner lesdits trous et l'augmentation potentielle de bris pour les voitures, d'incidents et d'accidents ;

**Sur proposition de** M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** de réitérer nos demandes de vigilance auprès de Transport Québec quant à l'état de la chaussée du pont de l'Île d'Orléans et de procéder à des travaux majeurs d'asphaltage de ladite chaussée lorsque la température le permettra et cela, avant le début de la saison touristique 2014.

**11• Résolution - Signature d'une entente avec la CSST pour la constitution d'une mutuelle de prévention**

**Résolution 2014-04-38**

**Attendu que** le Conseil des maires a pris connaissance de l'entente projetée avec la *Commission de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014 ;

**Attendu que** le Conseil des maires a pris connaissance du document intitulé « FQM-Prévention (MUT-00709) – Convention relative aux règles de fonctionnement, lequel précise les règles de fonctionnement, les obligations et responsabilités des membres de la mutuelle ;

**Sur proposition de** M. Harold Noël, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** que la MRC de l'Île d'Orléans autorise la Fédération québécoise des municipalités à signer l'entente avec la *Commission de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul

de ces taux pour l'année 2014, ainsi que tout renouvellement subséquent de ladite entente, et ce, tant que la présente autorisation n'aura pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution du Conseil des maires.

## **12• Nomination du représentant des MRC de l'Île d'Orléans et de la Côte-de-Beaupré au conseil d'administration de l'Office de Tourisme de Québec (OTQ)**

### **Résolution 2014-04-39**

**Sur proposition de** Mme Lina Labbé, **appuyée** par M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** de désigner M. Daniel Robitaille, président du CLD de la Côte-de-Beaupré, à titre de représentant des MRC de l'Île d'Orléans et de la Côte-de-Beaupré au conseil d'administration de l'Office de Tourisme de Québec.

## **13• Adoption des dépenses du mois de mars 2014**

### **Résolution 2014-04-40**

**Sur proposition de** M. Harold Noël, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de mars 2014.

## **14• Correspondance**

### **Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans**

À la suite de la demande de la municipalité de Saint-Jean à l'effet que l'année qui suit une élection municipale, les séances du Conseil des maires se tiennent en alternance sur le territoire de chacune des six municipalités de l'Île, il est convenu que chaque municipalité sera visitée une fois au cours de l'année 2015 et que les lieux seront identifiés lors du dépôt du calendrier des séances.

### **Grands Prix de la ruralité**

Le Secrétariat à la Capitale-Nationale nous invite à déposer une candidature aux Grands Prix de la ruralité d'ici le 5 mai 2014.

## **15• Varia**

### **15.1 Certificat de conformité – Municipalité de Sainte-Famille**

#### **Résolution 2014-04-41**

**Sur proposition de** M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par M. Harold Noël, il est **résolu à l'unanimité** d'approuver le règlement 2014-274 modifiant le règlement de zonage 2005-197 de la municipalité de Sainte-Famille, Île-d'Orléans, afin que soient permis qu'un garage isolé et une combinaison garage-remise aient une superficie maximale de 75 m<sup>2</sup>, une hauteur maximale de 6,0 m. et autoriser le stationnement dans lesdits garages de tous types de véhicules et d'autoriser la directrice générale à délivrer le certificat de conformité requis par la loi.

- 15.2 Financement du terrain du poste de la Sûreté du Québec

**Résolution 2014-04-42**

**Attendu que** le dernier renouvellement du prêt pour le terrain du poste de la Sûreté du Québec arrive à échéance le 14 avril 2014 ;

**Attendu que** la MRC dispose d'un surplus non affecté lui permettant de rembourser le solde dudit prêt sans nuire à ses opérations courantes ;

**Sur proposition de** M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** de payer, à même les surplus cumulés, le solde du prêt pour le terrain du poste de la Sûreté du Québec s'élevant à 51 900 \$.

- 15.3 Prise en charge des frais juridiques de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans par la MRC

**Résolution 2014-04-43**

**Sur proposition de** M. Yves Coulombe, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** que la MRC de l'Île d'Orléans prenne à sa charge les frais juridiques encourus par la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans dans le dossier d'injonction intenté par Garage Ferland Inc. et al depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2013 et ce, jusqu'à concurrence de 4 000 \$, à même les surplus cumulés.

**16• Période de questions**

Elle débute à 21h06 et se termine à 21h31.

**17• Levée de la réunion**

**Résolution 2014-04-44**

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition de** M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 21h32.

**Prochaine séance, le 7 mai 2014 à 20 heures.**

---

**Chantale Cormier**  
**Directrice générale**

---

**Jean-Pierre Turcotte**  
**Préfet**